

Message du président de l'ordre des experts-comptables Bourgogne - Franche-Comté :
Chères Consœurs, Chers Confrères

Face aux multiples sollicitations de nos clients, nous devons nous organiser au mieux pour leur répondre tout en assurant la protection de nos salariés dans un mode de fonctionnement le moins dégradé possible. Je sais que vous vous y employez depuis le début de la semaine dernière.

Il nous faut poursuivre nos activités au tant que faire se peut, tant pour la santé de nos propres cabinets que pour l'accompagnement de nos clients.

A ce titre, il faut également les inciter à continuer leurs propres activités, dans la mesure où ils le peuvent, et tout particulièrement à honorer les dettes privées (fournisseurs, loyers, ...), qui ne peuvent bénéficier des possibilités offertes par les mesures gouvernementales

Il est en effet très important d'avoir un discours de responsabilité vis-à-vis de nos clients et de faire en sorte qu'ils ne cèdent pas à la panique en prenant de décision contreproductive.

Il est pertinent de rappeler que :

- Des mesures de report des cotisations sociales et des échéances fiscales ont été prises ;
- Des remboursements de crédit de TVA, d'IS et de CICE sont effectués en ce moment même ;
- Le chômage partiel est adapté à la situation ;
- Le report des échéances bancaires est mis en place sur demande des clients et va s'automatiser pour ceux qui ont été obligés de fermer ;
- Des financements de court terme transformables en financement moyens termes vont pouvoir être très bientôt souscrits ;
- Des financements exceptionnels mis en place par la Région sont à votre disposition.

La brochure ci-jointe reprend les mesures d'accompagnement aux entreprises décidées par le gouvernement.

Je ne doute pas que de prochaines mesures viendront encore s'ajouter à celles-ci pour soutenir notre économie.

Vos clients doivent bénéficier de ces mesures et ils en bénéficieront. Tout comme nos propres cabinets dès lors qu'ils sont financièrement impactés par la crise actuelle.

Mais nous devons être vigilants face aux tentations de certains de profiter d'effets d'aubaine et surtout pas de véhiculer des conseils contraires à l'intérêt général. Pour sauver nos clients, il ne faut pas que l'économie s'écroule.

Les mesures énumérées ci-avant ont deux objectifs, payer les salaires de fin mars et payer les fournisseurs. Si personne n'est payé – salariés et fournisseurs, l'économie va s'arrêter et la crise va durablement s'installer.

Tous ceux parmi nos clients mais également au sein de notre profession qui peuvent honorer leurs échéances doivent le faire.

Pour conclure, il est indispensable de se tenir également à ces règles toujours en cours actuellement :

- Si on peut télétravailler, on le fait.
- Si on ne peut pas, on travaille, on se déplace dans le respect du droit et des gestes barrières !

Nous sommes une profession responsable et agissons en tant que telle avec pour mission de permettre la continuité des activités économiques.

C'est unis et solidaires que nous traverserons cette crise sanitaire, économique et sociale !

Je suis fier de votre engagement, de notre engagement.

Bien confraternellement

Jean COMTOIS
Président